

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2008

Deux conseillères sont absentes :

Mme Jean Isabelle excusée : a donné procuration à Pierre Lab

Mme Moutarlier Sylvie :excusée

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la séance du 27 juin 2008 appelle à commentaires. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Giambagli Véronique est nommée secrétaire de séance

1 / Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

La convention arrive à échéance le 1^{er} octobre 2008.

A l'unanimité il est décidé de renouveler l'adhésion au Centre de gestion

2/ Convention d'autorisation de passage et d'entretien de sentier VTT avec le Conseil Général

Ce sentier VTT suit l'actuelle randonnée des forts. Une carte présentant le circuit est présentée.

A l'unanimité il est décidé d'accepter cette convention.

3 / Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Etablissement de l'école de musique de la CAB

Représentant titulaire : Madame Giambagli Véronique

Suppléante : Madame Géhendez Marcelle

4 / Tarifs de la restauration scolaire, garderie périscolaire et des activités périscolaires

Restauration scolaire

Un décompte, qui a été envoyé à chaque Conseiller, est commenté par Monsieur le Maire. Celui-ci laisse apparaître un déficit de 12 480,60 euro pour le premier semestre 2008.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers de réfléchir et de faire des propositions pour faire face à cette situation. La question est la suivante : la commune doit elle supporter toute la charge du fonctionnement de la restauration scolaire ?

Mr Doucelance propose d'augmenter un poste afin de tendre vers l'équilibre des comptes.

Mr Pomodoro remarque que pour équilibrer il conviendrait d'augmenter de 50%, une restauration scolaire étant un service, il s'interroge donc sur une telle augmentation.

Des solutions sous forme de questions sont proposées :

- La création d'une garderie à midi permettrait-elle de faire rentrer des fonds ?
- La globalisation des élèves, maternelle et élémentaire, pour une optimisation du personnel encadrant permettrait-elle de réaliser des économies ? à cette question il est rappelé que la séparation des enfants de maternelle et ceux de l'école élémentaire résulte d'un souhait des parents qui demandaient une meilleure qualité d'accueil notamment pour les plus jeunes (moins d'enfants à la fois dans la salle de restauration, moins de bruit donc plus de sérénité pour chacun)
- Faut il arriver à l'équilibre absolument ?

Un comparatif est fait avec les tarifs des assistantes maternelles qui facturent un repas et deux heures de garderie. La commune ne facture qu'une heure de garderie à midi alors que la coupure dure deux heures. Pourquoi ne pas facturer aussi deux heures de garderie ?

Mr Huguenin propose la facturation du repas et de deux heures de garderie en tenant compte du quotient familial

Mr Boulat serait quant à lui favorable à la création d'un centre de loisirs sur le temps péri et extrascolaire. Cela permettrait la prise en charge des enfants par des animateurs autour d'un projet pédagogique fiable. De plus, les parents qui en ont la possibilité pourraient percevoir une aide financière de leur employeur. Un problème se poserait alors pour le personnel communal qui ne

pourrait pas cumuler deux emplois (commune et centre de loisirs) et pour qui il faudrait réduire le temps de travail ce qui n'est pas envisageable.

Il est donc décidé ceci :

- facturation de deux heures de garderie et répercussion de l'augmentation du prix du repas annoncée par la société Médirest (+4,21%)
- application si possible du quotient familial pour les familles qui auraient des difficultés financières

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Contre 2

Abstention 1

Pour 11

Garderie périscolaire

Le tarif de la garderie périscolaire n'a pas été revu depuis 2006.

Depuis 2006 les communes peuvent augmenter les tarifs à condition que ceux-ci suivent le taux de l'inflation qui est à ce jour de 3%

Le tarif de la garderie augmentera donc de +3% et passera de 2,07 à 2,13 euro

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Contre 1

Abstention 0

Pour 13

Le tarif des études surveillées reste inchangé

Le tarif des activités périscolaires subira également la hausse de 3%

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

5 / Questions diverses

Nuisances

Suite à l'intervention de Mr Pomodoro lors du Conseil Municipal du 27 juin 2008 sur les nuisances sonores, Monsieur le Maire fait un rappel des mesures qui avaient été prises alors.

Deux arrêtés pris par le maire de l'époque et par le préfet sont lus par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'intervention et prévention auprès des jeunes n'ayant pas apporté de changement dans leur comportement, il faut changer de stratégie et sévir.

Des administrés présents dans l'auditoire nous font part de leur colère et de leur « raz le bol ». Ils sont dérangés régulièrement par des attroupements de jeunes gens circulant sur des véhicules très bruyants, buvant de l'alcool et laissant leurs déchets sur la voie publique. Ces jeunes se montrent parfois violents avec des représailles suite aux remarques qui leur sont faites par les habitants.

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté qu'il compte prendre, cet arrêté devant d'abord être soumis aux services de la préfecture pour validation. De plus il sera demandé une réunion avec la préfecture, la gendarmerie, les élus et les habitants. Il est rappelé que seule la gendarmerie peut verbaliser, ni le maire ni le préfet ne peuvent le faire.

Stratégique

Les devis sont arrivés et des discussions sont en cours avec la commune de Bessoncourt qui se dit prête à participer au financement.

Le nouveau projet consiste à installer au centre du rétrécissement des bordures type GSS2 béton et aux extrémités de la bordure T3 qui empêche le franchissement par les poids lourds

Les devis :

SOMARO 10 782,54 TTC

COLLAS 8233,50 TTC

Le choix se portera vers la société Collas.

Les travaux seront réalisés rapidement mais il faudra trouver un financement.

Autres questions

Les demandes de DGE devront parvenir à la préfecture pour le mois d'octobre, cela concernera les travaux pour la sécurité des piétons route de Bessoncourt.

Sur demande de M Doucelance il faudrait revoir également les bornes à incendie de la rue du fort.

Informations sur la formation des élus

Fête du chou

L'organisation de la fête du chou n'est pas de la compétence du Conseil Municipal mais du Comité des fêtes. Monsieur le Maire fait l'historique de cette manifestation qui n'a plus lieu faute de volontaires pour assumer son organisation et son bon déroulement. Pour tenter de relancer un tel projet il faut contacter le président de l'association Mon Village.

Dépôt des végétaux

Il faut prévoir de refaire de la place

Dépôt d'ordures devant l'immeuble du centre bourg

Un courrier a été envoyé au Syndic lui demandant de faire le nécessaire afin que les ordures soient ôtées rapidement.

Organisation du temps de travail des ATSEM

La nouvelle organisation du temps scolaire avec la suppression du samedi matin entraîne une révision de l'organisation du temps de travail des ATSEM.

Madame Giambagli présente la nouvelle organisation proposée aux deux agents travaillant à l'école maternelle. Cette proposition doit maintenant passer en Comité Technique Paritaire pour approbation.

Lotissement du Petit Bois

Madame Péquignot fait part d'un problème avec une plaque d'égout.

Monsieur le Maire explique que suite à des travaux n'ayant pas été effectués correctement le lotissement du Petit Bois ne fait pas partie du domaine communal, les services de la mairie ne peuvent donc pas y intervenir. Monsieur le Maire propose aux habitants du lotissement de faire un courrier au lotisseur, courrier qu'il veut bien transmettre et appuyer.

La séance est levée à 0h30